

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — On exécute à ces ateliers toutes espèces de gravures de lettres, de cartes de visites, de prospectus, etc., sur caractères neufs et à des prix modérés.

LE PAYS.

Montréal, 5 Mars 1864.

Correspondance parlementaire.

Québec, 2 mars 1864.

RÉSUMÉ DES DÉBATS SUR L'ADRESSE.

Enfin, après deux jours de session, on s'est mis à discuter l'adresse. Les débats ont été très animés et ont duré jusqu'à la nuit. Le discours de M. Cartier a été particulièrement remarqué.

M. Rose a ouvert les débats. Après avoir fait allusion à la milice et avoir insisté sur la nécessité de payer les volontaires, il a proposé de voter une motion en faveur de la milice.

M. Holton a répondu à M. Rose. Il a soutenu que la milice n'était pas la solution à nos problèmes financiers et qu'il fallait chercher d'autres moyens.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a insisté sur l'importance de la milice pour la défense du pays et a demandé que l'adresse soit votée.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné les difficultés financières du gouvernement et a proposé des mesures pour réduire les dépenses.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

et celui du Nouveau Brunswick, si ce n'est celle par laquelle ce dernier est informé que le gouvernement du Canada est prêt à faire l'exploration, et la fera sous sa propre responsabilité, à moins qu'il ne veuille s'y joindre en vertu de l'arrangement fait à Québec.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

se de ses adversaires et particulièrement l'adresse de M. Dorion qui est aussi supérieur à lui. M. Cartier, comme avocat, qu'il l'est dans toutes les qualités qui font le gentilhomme.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

Dr. Blanchet. S'il eût réellement voulu influencer le député de Lévis et l'engager à voter pour le gouvernement, aurait-il choisi un étranger pour lui confier une mission de cette importance, surtout lorsqu'il pouvait voir le Dr. Blanchet tous les jours à son siège en chambre? Et quant à la place de M. Nelson, il était alors décidé de ne la donner à personne; comment aurait-il pu l'offrir?

M. Harwood et Taschereau avaient aussi leur histoire toute prête. Quant au premier, il était souvent venu chez M. Cartier, mais jamais il ne lui avait fait aucune proposition.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

M. Holton a continué sa réponse. Il a souligné l'importance de la réduction des dépenses et a proposé des mesures pour améliorer l'administration.

M. Rose a répliqué à M. Holton. Il a soutenu que la milice était une dépense nécessaire et qu'elle était payée par les contribuables.

politesse: le premier de ces journaux s'exprime comme suit sur le compte de ce monsieur: "Il n'a pas beaucoup de grâces de l'oreiller. Sa voix n'est ni douce ni bien modulée; sa désinvolture est généralement trop excitée, souvent colère, lorsqu'il n'y songe même pas. Ajoutez à cela l'usage trop fréquent du pronom personnel, un peu de dispositions à se glorifier lui-même et une grossièreté d'attaque sur ses adversaires, et vous comprendrez la formidable accumulation de fautes qu'un orateur public rencontre devant lui. Il reste pourtant encore à ajouter: c'est la trop grande longueur des détails, l'insistance avec laquelle il traite des matières sans importance, mais de faire voir ce qu'il en connaît. Le procureur-général Dorion est le but constant de ses vituperations et son grand discours a été marqué par un objet ou deux d'attaques, qui n'avaient aucun objet et "propos de rien, si ce n'est la satisfaction du député de M. Cartier. Les meilleurs amis de M. Cartier regrettent beaucoup sa manière de discuter."

L'extrait que nous venons de reproduire est tiré de l'Evening Telegraph, dont M. Parson est le rédacteur. Il faut que M. Cartier soit descendu bien bas pour choquer la délicatesse d'un homme tel que M. Parson qui, de sa vie, n'a jamais écrit une ligne sans y mettre une injure ou une saleté.

Maintenant, quittons les bas-fonds marécageux de la presse oppositionniste, et voyons ce que dit le correspondant parlementaire de la Gazette, du fameux chœur oratoire de M. Cartier.

"Je regrette, dit le correspondant, que M. Cartier, dans son dernier discours, commette plusieurs erreurs de ce qu'il a déjà prononcé, après la liberté de s'écarter de son sujet pour railler d'une manière blessante le Procureur-général, M. Dorion. Cette manière d'agir fait que rehausser le représentant d'Hochelega dans l'estime de la majorité des membres de la Chambre, et discrédite M. Cartier dans la même portion. C'est une très-mauvaise habitude que celle que l'on tente d'imprimer en Parlement: la jactance oratoire déployée dans les harangues électorales. M. Cartier a certainement commis une maladresse en prétendant tancer l'hon. Procureur-général à propos des cautionnements du prothototaire de Montréal. La mention de ces faits est loin de lui faire atteindre le but qu'il désire. Des attaques générales, du genre de celle-ci, font plus de mal à celui qui les lance qu'à celui qui est assailli."

Comme on le voit, les organes de M. Cartier, depuis les bas-fonds du marécage de l'échelle, font un bien pitoyable portrait de leur chef comme orateur politique. Au fait, et à mesure que la possibilité de retour au pouvoir de cet homme s'évanouit de plus en plus, ces organes se placent dans le jeu cruel de lui dire ses vérités et de ramener aux proportions filippiques que la nature lui a si cruellement réprouvées.

Nous aurons peut-être avant longtemps le plaisir de citer de la Minerve des appréciations sur M. Cartier semblables à celles que nous citons aujourd'hui. "Ingratitude des hommes, voilà de tes coups."

INSPECTION DES GAZOMÈTRES.—La législature du Nouveau Brunswick a récemment adopté une loi prescrivant l'inspection des gazomètres, pour assurer au public l'exacte mesure de la consommation. Le résultat pour la ville de St-John, pendant l'année dernière, a été que, sur 1,387 gazomètres inspectés, 599 seulement ont été trouvés réguliers; et le plus singulier, c'est que les 837 autres étaient tous, sans exception, inexacts au préjudice du consommateur.

Depuis quelque temps, plusieurs personnes, à Montréal, trouvent étonné que leurs comptes de gaz varient considérablement d'un trimestre à l'autre, bien que l'usage qu'ils en font est toujours à peu près le même. Peut-être que si on avait ici le même système que la ville de St-Jean (New-Brunswick) des erreurs considérables, au préjudice des consommateurs de gaz, seraient découvertes. Rien ne serait plus simple, suivant nous, si nos gazomètres étaient inspectés par un officier public. Cette mesure de précaution se ferait bien par la compagnie du gaz de ce qui lui est légitimement dû, et il est assez probable que le public y trouverait souvent son profit.

Notre législature, qui est maintenant assemblée, mériterait certainement beaucoup de public si elle s'occupait de cette question qui intéresse un si grand nombre de citoyens des villes.

Une explosion à Québec. Montréal était hier rempli d'une foule de rumeurs étonnantes à propos de la nouvelle qui s'était répandue d'une explosion d'une plus puissante de Québec. Des informations plus précises, sinon bien détaillées, arrivèrent dans le cours de l'après-midi, et démontrèrent à la catastrophe des proportions moins dévastatrices que celles qui avaient été d'abord annoncées.

L'explosion, dit une dépêche privée, a eu lieu à midi dans le laboratoire des artificiers de la porte St-Jean. On supposait que dix-sept soldats avaient trouvé la mort, mais rien de bien positif nous est connu à ce sujet; huit cadavres à l'heure où l'on nous télégraphait cette lamentable nouvelle avaient été retirés des ruines. La toiture du bâtiment a volé en éclats, mais il n'y avait pas eu de passants atteints. A l'heure où nous mettons sous presse nous n'avons pu nous procurer de plus amples renseignements.

Parlement Provincial. AVIS DE MOTIONS DONNÉS À LA CHAMBRE DE MARDI, LE 1ER MARS. L'hon. M. Rose—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter, durant cette session, une mesure pour le paiement des corps volontaires pendant les jours d'exercice? M. Conger—Proposera, quand la chambre se formera en comité des voix et des opinions, l'adoption de la résolution suivante:— "Que cette chambre est d'avis qu'il est à propos d'augmenter le droit d'excise sur toutes les liqueurs distillées ou spiritueuses fabriquées ou importées en cette province, de manière à ce que le prix en soit porté à au moins cinq centimes par gallon de la preuve ordinaire du whiskey. M. McConkey—Si l'arperage des terres de l'île Manitouline est assez avancé pour permettre aux personnes qui ont l'intention

de s'y établir de se procurer du gouvernement à l'ouverture de la navigation, à la saison prochaine, et dans ce cas, quelles sont les conditions auxquelles on pourra s'en procurer? Sera-t-il fait des concessions gratuites ou à des prix nominaux? M. Perreault—Bill intitulé: "Acte pour amender le chap. 73 des statuts révisés du Bas-Canada, et pour la translati-tion des greffes des anciens notaires dans les nouveaux districts judiciaires." M. Denis—Si c'est l'intention du gouvernement de faire droit aux réclamations des habitants de Beauharnois qui ont souffert des dommages causés par l'érection de la chaussée à la tête du canal de Beauharnois?

Le Canada, parti de Liverpool le 20, ayant fait escale à Queenstown le 21, est arrivé à Québec le 19. Le steamer rebelle Georgia a laissé le port de Brest. Il courait un bruit vague que la France était à la veille de reconnaître la confédération du sud. L'esadre anglaise stationnée dans le Tagus a reçu ordre de se rendre dans les passes de Portland pour y attendre de nouvelles instructions. Londres, 20 février. Le Great-Eastern a été noyé par la pose du câble transatlantique qui doit se faire en 1865. Liverpool, 20 février. Dénrées tranquilles et maintenues aux taux de vendredi, excepté le blé, qui est plus ferme. Approvisionnements, inactifs. AUTRES NOUVELLES PAR LE CANADA. Dans la chambre des lords, le Marquis de Clarendon a donné avis que le 23, il parlerait des enrôlements qui se font en Irlande et demanderait au gouvernement ce qu'il entend faire pour y mettre fin.

En réponse à certaines questions qui lui furent faites sur les affaires dano-prussiennes, Lord Palmerston blâma fortement l'invasion du Schleswig, et fut vivement applaudi: Il refusa de dire ce que le gouvernement anglais ferait au cas où les allemands envahiraient le Jutland. Un télégramme nous apprend que les allemands sont entrés dans le Jutland en nombre considérable. Le 18 ils atteignirent les avant-postes danois sur tout le front de Parme, mais ils furent obligés de reculer jusqu'à leur ancienne position. Le correspondant de Turin du Times de Londres dit que des agents du gouvernement italien sont maintenant en France achetant des armes et des munitions de guerre de toutes sortes. Beaucoup de personnes en conséquence de cette rumeur pensent que le gouvernement italien a l'intention d'attaquer quelque point des côtes de l'Adriatique.

Les insurgés en Pologne ont chassé les Russ de la ville de Koussik. Ces derniers ont aussi été battus dans une autre rencontre avec les insurgés, qui leur ont tué beaucoup de monde. Le Prince Sapiezka s'est évadé de sa prison de Lemberg. Paris, 21. L'archiduc Maximilien doit visiter les cours de Bruxelles, de Paris et de Windsor, en attendant le retour de la députation mexicaine. Il assistera au baptême du petit prince de Galles, et en partant d'Angleterre il se rendra à Vienne où il doit recevoir la députation. Assis qu'il est, elle aura obtenu l'assentiment de l'empereur d'Autriche, elle proclamera Maximilien empereur du Mexique. L'archiduc se rendra ensuite à Rome, à bord de la frégate autrichienne Elizabeth pour y recevoir la bénédiction du souverain pontife. Londres, dimanche matin. Consolidés fermés, après les heures officielles, samedi soir, à 90 1/2. Les rentes à la hausse de Paris ont fait à l'ouverture 66 fr. 45c. La baisse des effets hier a été occasionnée par le discours de Lord Palmerston, prononcé à la séance de vendredi dernier. On craint beaucoup que de nouvelles complications ne surgissent du conflit danois. Liverpool, 20. Le gouvernement français semble devenir favorable au Danemark.

ALLEMAGNE. On lit dans le Memorial diplomatique. "L'Autriche et la Prusse, qui ont assumé le rôle de médiateurs entre la diète germanique et le gouvernement du Danemark, sont à peu près convenues de proposer un compromis sur les bases suivantes: "Le principe de l'intégrité territoriale de la monarchie danoise sera confirmé; "La question relative au duché de Holstein demeurera réservée à la compétence exclusive de la diète de Francfort, attendu qu'elle concerne un pays faisant partie de la confédération germanique; "Quant au duché de Schleswig, le règlement définitif qui a trait à la constitution sera séparé de celui relatif à l'ordre de succession; l'un sera traité comme une affaire purement allemande, l'autre sera soumis à l'examen d'une conférence composée des Etats signataires du traité de Londres, et dans laquelle interviendra un représentant de la confédération germanique; "Attendu que les sacrifices aux prix desquels l'Autriche et la Prusse ont dû empêcher l'incorporation du duché de Schleswig constatent l'insuffisance des engagements purement négatifs pris par le Danemark en 1851-52, l'Allemagne est en droit de réclamer des garanties plus solides et plus efficaces pour la sauve-garde de l'autonomie des duchés; ces garanties seraient: une union personnelle, analogue à celle de la Suède et de la Norvège, et la communauté de l'administration et peut-être de représentation, sans que, pour cela, le duché de Schleswig entrât dans la confédération germanique; "Enfin, les princes d'Augustenbourg, qui ont déjà escompté à beaux deniers comptants leurs droits de succession d'au-delà, obtiendraient une confirmation formelle de leurs droits éventuels, à l'extinction de la ligne de Gausbourg, appelée au trône en vertu du traité de Londres, avant les autres agnats de Gattorp, de Hesso et d'Oldenbourg." ITALIE. — Les correspondances de Turin contiennent à nous entretenir des préparatifs militaires de l'administration de la guerre. On

poursuit en ce moment l'achat, à l'étranger, de 80 mille fusils, et les fonderies de l'Etat ont reçu l'ordre de préparer au plus tôt cent nouveaux canons de place de divers calibres. La Lombardie, de Turin, dit divers généraux français consultés, la possibilité, de la part du royaume d'Italie, de soutenir, avec ses seules forces, une guerre contre l'Autriche, aurait répondu d'une manière affirmative, mais en admettant la nécessité de fortifier la ligne de l'Adda. L'Opinion, qui partage cette idée, de mande seulement au parti d'action de ne rien entreprendre avant deux ou trois mois, c'est-à-dire alors que les circonstances pourront être plus favorables.

TRIBUNAUX. [Rapports faits pour le Pays.] Cour des Sessions trimestrielles de la Paix. Présidence de M. le Juge Coursol. AUDIENCE DE JEUDI, 3 MARS. MARGUERITE LOWTHERS, est placée à la barre pour répondre à l'accusation d'avoir dérobé, le 16 décembre dernier, la somme de \$150, appartenant à M. James Gilmour, un subergiste de cette ville, où elle était employée comme servante. Le plaignant est assésenté et dit que la prisonnière était entrée en son service le 29 novembre et qu'elle en était partie le 16 décembre suivant. S'étant absenté ce jour-là de la maison, à son retour il fut informé par sa femme que Marguerite avait brisé la serrure d'une valise et qu'elle en avait enlevé \$150 en billets de banque et en or. Gilmour ajoute qu'il informa immédiatement la police du vol dont il venait d'être la victime, mais après beaucoup de recherches on ne put la découvrir. Un vendredi matin, il se trouvait de bonne heure au dépôt de la rue Bonaventure, et découvrit la prisonnière dans l'acte d'acheter un billet de passage pour les Etats-Unis. Le plaignant dit que Marguerite était tellement bien habillée qu'au premier abord il ne put la reconnaître; à sa vue, la prisonnière resta muette, balsa la tête et parut décontenancée. Son bagage fut mis sous la garde d'un employé de la compagnie du chemin de fer. Un homme accusé de voler la prisonnière, mais il détala lestement lorsqu'il s'aperçut que les choses prenaient une tournure trop sérieuse pour un amoureux de son espèce. Les articles trouvés dans la valise de la prisonnière sont alors produits. Mme Gilmour fait ensuite sa déposition et la cour adresse le jury. Dans le cours de ses remarques Son Honneur réprimanda sévèrement l'agent de police qui ne pas avoir arrêté l'individu qui accompagnait la prisonnière au dépôt de la rue Bonaventure. — Le jury se retire dans la chambre des délibérations et rapporte, quelques instants après, un verdict de culpabilité contre la prisonnière, en la recommandant à la clémence de la cour. Alphonse Bénard, un jeune garçon paraissant doué d'une intelligence peu commune est assésenté dans la barre sous l'accusation d'avoir volé dans le cabinet de la maison de M. Gough, un paletot en drap de laine. Après l'audition des témoins et l'adresse du juge, le jury se retire et rapporte un verdict de culpabilité. Cinq soldats, du 60e rég't., sont placés à la barre, sous l'accusation d'avoir dérobé la somme de \$164 et une montre d'argent à un nommé Samuel Orr, de Havelock, dans les townships de l'est. — Nous avons dans le temps rapporté les détails de ce vol dans le Pays. — Après l'audition des témoins, et l'admission par le procureur de la couronne que la preuve était faible contre les prisonniers, la Cour adresse le jury qui se retire pendant quelques minutes et rapporte un verdict d'acquiescement. Le grand jury rapporte comme fondées les accusations suivantes: Louis Verbill, larcin, trois chefs d'accusation; William Silverstone, assaut grave; Jacob Mintz, assaut et batterie; Médard Survanmont, larcin, plaide coupable; Archibald McEneaney, détournement, plaide non-coupable; J. B. Marleau, Joseph Marleau, Gilbert Robillard et Donald Marleau, pour avoir malicieusement infligé des blessures corporelles graves; J. Bie. Indemnités, vol sur la personne; — huit indémnités sont présentés contre des sauvages de Caughnawaga, pour avoir illégalement coupé du bois sur les terres réservées des sauvages. Le procureur de la couronne dit qu'il n'a plus rien à soumettre à la considération du grand-jury, la cour, en vertu de cette déclaration, décharge le grand-jury, qui, durant les 3 jours qu'il a siégé, a présenté 46 chefs d'accusation. La cour s'ajourne à 10 heures ce matin.

AUDIENCE DE VENDREDI, 4 MARS. Louis Denis est placé à la barre sous prévention d'avoir, le 20 janvier dernier, à Montréal, été complice dans le vol de 30 pièces de tuyen de plomb, deux robinets en cuivre et une dochelette, le tout appartenant à la communauté des Sœurs-Griottes. Après l'audition des témoins, le prisonnier est acquitté. Alphonse Bénard et Joseph Morin, les complices de Denis dans la soustraction des articles ci-dessus énumérés, se déclarent coupables. La cour s'ajourne.

Cour de Police Correctionnelle. Présidence de Son Honneur le Juge Coursol. AUDIENCE DE VENDREDI, 4 MARS. Alphonse et Hermidas Gougeon, les deux frères, qui, la veille avaient plaidé coupables à une accusation de vol respectivement condamnés à une amende de \$4. A défaut de paiement ils devront subir chacun un mois d'emprisonnement. Henry Todd, soldat appartenant aux grenadiers de la garde, comparait pour répondre à l'accusation d'avoir dérobé un paletot. Le prévenu est renvoyé, la preuve n'étant pas l'accusation suffisamment.

AUDIENCE DE VENDREDI, 4 MARS. La cour est saisie d'une cause dans laquelle John Taylor Standring joue le rôle peu agréable de prévenu. Taylor, qui était employé principalement comme collecteur dans la maison de courtoage de M. Francis Fraser, avait, par l'effet d'une malheureuse habitude de faire des communications avec son patron, et il ne lui remettait pas toujours les sommes d'argent qui lui étaient confiées. Ces détournements d'argent, qui augmentent de jour en jour, représentent aujourd'hui l'écou-

ADoption DE L'ADRESSE.

Les deux discours de la séance d'hier ont été ceux de MM. Galt et McDougall. M. Galt parle avec facilité et concision; sa manière comme il faut et tout-à-fait parlementaire de s'exprimer donne du poids à ses paroles et le fait écouter avec plaisir. Ce pendant quelque habileté qu'il ait pu déployer dans la défense de ses actes et du parti dont il fait les batailles, il a entièrement manqué dans la tâche qu'il avait entreprise. M. Galt est financier, et il s'est attaché à faire voir que sous le rapport des finances aucun progrès favorable n'a été accompli. Mais le contraste est si frappant entre la position que nous occupons aujourd'hui sous ce rapport et celle de 1862 qu'il n'a pu convertir personne à son opinion.

M. McDougall, avec l'éloquence remarquable qui le distingue, a brisé un à un tous ces arguments. Il a été les propres paroles de M. Galt lors de son exposé financier dans lequel il constatait que le déficit s'élevait à plus de cinq millions. Le gouvernement actuel, sans compter en Angleterre, sans augmenter de beaucoup les taxes indirectes, avait fait honneur à toutes les obligations de la province, avait fait marcher le gouvernement passablement bien, et le résultat net de son administration financière, au moyen des économies qu'il avait opérées, était d'avoir réduit le montant des déficits accumulés à une somme moindre qu'un million de piastres. C'était là un argument irrésistible, et qui mettrait la chambre et le pays à même de juger de la sagesse relative des deux administrations. Après avoir passé en revue les divers sujets auxquels l'adresse fait allusion, M. McDougall s'est fait un milieu d'applaudissements enthousiastes et parfaitement mérités.

Après l'épilogue de M. Cauchon parla pendant quelque temps et fut suivi de quelques autres orateurs, entre autres, de M. Scatcherd qui attaqua fortement M. Foley et prouva par l'extrait d'un discours qu'il avait prononcé à la suite des élections générales, dans le mois d'août dernier, qu'il était alors en faveur du gouvernement actuel. Les paragraphes de l'adresse furent successivement adoptés sans division, et vers midi, l'hon. J. S. McDonald entra dans des explications au sujet des accusations portées contre lui. Il dit qu'il ne s'était pas vu de l'opposition contre cette conduite et se rendit coupable de ces fautes à son égard. Cela faisait partie d'un plan préconçu et dont le premier acte avait été joué durant la dernière session, lorsque trois membres du gouvernement avaient été accusés de tentatives de corruption vis-à-vis de certains officiers de la compagnie du Grand-Tronc. Cette fois, la culpabilité avait été confondue et l'on n'en avait plus entendu parler. Le député de Kingston qui avait donné avis de la nomination d'un comité d'investigation, avait été mis au défi de faire sa motion, et il avait reculé. Au commencement de cette session, un autre complot avait été formé pour ternir son caractère. On avait dévié de prétendues conversations privées qui auraient eu lieu entre lui et certains membres de cette chambre pour les corrompre au moyen de promesses de récompenses pour eux ou pour leurs amis. L'hon. premier ministre procéda à exposer les raisons qui avaient motivé la destitution du major de Bellefleur, et ce sont celles qui ont été déjà données: raisons d'économie dans l'administration du département militaire. Quant à la mission dont le major de Bellefleur avait été chargé auprès du Dr. Blanchet, rien de plus absurde, et plus radicalement irréparable. Il connaissait à peine le major de Bellefleur et le voyait pour la seconde fois depuis sa nomination dans l'occasion où l'on prétend qu'il aurait chargé de voir le

Le nouveau juge-en-chef. Une dépêche privée nous apprend la nomination de l'honorable Juge Duval comme juge-en-chef de la cour du Banc de la Reine et celle de l'honorable M. Drummond en remplacement de M. le Juge Duval. Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement sur ces nominations.

Le nouveau juge-en-chef apporte une longue expérience dans la cour qu'il est appelé à présider, jointe à des talents et des connaissances légales bien appréciées. Quant à M. Drummond, il sera pour cette cour une acquisition précieuse, non seulement par l'expérience et la variété de ses connaissances que par l'éclat de son talent.

M. Cartier jugé par ses organes. Dans notre dernier numéro, nous reproduisons sans explications au sujet des accusations portées contre lui. Il dit qu'il ne s'était pas vu de l'opposition contre cette conduite et se rendit coupable de ces fautes à son égard. Cela faisait partie d'un plan préconçu et dont le premier acte avait été joué durant la dernière session, lorsque trois membres du gouvernement avaient été accusés de tentatives de corruption vis-à-vis de certains officiers de la compagnie du Grand-Tronc. Cette fois, la culpabilité avait été confondue et l'on n'en avait plus entendu parler. Le député de Kingston qui avait donné avis de la nomination d'un comité d'investigation, avait été mis au défi de faire sa motion, et il avait reculé. Au commencement de cette session, un autre complot avait été formé pour ternir son caractère. On avait dévié de prétendues conversations privées qui auraient eu lieu entre lui et certains membres de cette chambre pour les corrompre au moyen de promesses de récompenses pour eux ou pour leurs amis. L'hon. premier ministre procéda à exposer les raisons qui avaient motivé la destitution du major de Bellefleur, et ce sont celles qui ont été déjà données: raisons d'économie dans l'administration du département militaire. Quant à la mission dont le major de Bellefleur avait été chargé auprès du Dr. Blanchet, rien de plus absurde, et plus radicalement irréparable. Il connaissait à peine le major de Bellefleur et le voyait pour la seconde fois depuis sa nomination dans l'occasion où l'on prétend qu'il aurait chargé de voir le

Le nouveau juge-en-chef apporte une longue expérience dans la cour qu'il est appelé à présider, jointe à des talents et des connaissances légales bien appréciées. Quant à M. Drummond, il sera pour cette cour une acquisition précieuse, non seulement par l'expérience et la variété de ses connaissances que par l'éclat de son talent.

Discours de l'hon. M. Huntington, prononcé à la séance de mercredi, 24 février.

L'hon. M. Huntington se lève et désapprouve la marche suivie par les hon. membres de l'opposition...

L'hon. M. Metcalf demande qu'il lui soit permis de répondre. L'hon. M. Foley dit qu'il propose un amendement.

L'hon. M. Huntington exprime qu'il désire que cette discussion de nature toute personnelle ait une fin.

L'hon. M. Huntington exprime qu'il désire que cette discussion de nature toute personnelle ait une fin.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION COMMERCIALE.

(THE COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY) 19, CORN HILL, LONDON, E. C. CAPITAL: — \$125,000; sur lequel \$1,250,000 sont payés.

LA Compagnie a commencé ses opérations dans ce Département en Octobre 1861. Elle a été fondée dans le but de modifier les taux exorbitants demandés par les bureaux ligés ensemble après le grand feu de Londres.

Table listing various insurance policies and amounts, including Commercial Union, North British and Mercantile, and others.

De plus amples informations seront données en s'adressant aux Bureaux de la Compagnie, RUE ST. PAUL, Nos. 221 et 223, à Montréal.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE ETNA.

INCORPORÉE EN 1819.—CAPITAL: \$1,500,000.—CHARTRE PERPETUELLE. THOMAS A. ALEXANDER, Président; LUCIUS J. HENDEE, Secrétaire.

Table listing various insurance policies and amounts, including properties, bonds, and debentures.

LE CAPITAL EST DE UN MILLION CINQ CENT MILLE PIASTRES, ET IL EST COMPLÈTEMENT VERSÉ. ACTIF, 1er Janvier 1864.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE ETNA.

INCORPORÉE EN 1819.—CAPITAL: \$1,500,000.—CHARTRE PERPETUELLE. THOMAS A. ALEXANDER, Président; LUCIUS J. HENDEE, Secrétaire.

Table listing various insurance policies and amounts, including properties, bonds, and debentures.

LE CAPITAL EST DE UN MILLION CINQ CENT MILLE PIASTRES, ET IL EST COMPLÈTEMENT VERSÉ. ACTIF, 1er Janvier 1864.

De plus amples informations seront données en s'adressant aux Bureaux de la Compagnie, RUE ST. PAUL, Nos. 221 et 223, à Montréal.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE ETNA.

INCORPORÉE EN 1819.—CAPITAL: \$1,500,000.—CHARTRE PERPETUELLE. THOMAS A. ALEXANDER, Président; LUCIUS J. HENDEE, Secrétaire.

Table listing various insurance policies and amounts, including properties, bonds, and debentures.

LE CAPITAL EST DE UN MILLION CINQ CENT MILLE PIASTRES, ET IL EST COMPLÈTEMENT VERSÉ. ACTIF, 1er Janvier 1864.

MEDECINES. PROMPHE SANS PAREIL.



REPARATEUR UNIVERSEL DE LA CHEVELURE. ZYLOBALSAMUM. (Eau Lustrée pour la Coiffure.)

MME. S. A. ALLEN, Les Grands Préparations sans Égales pour Reparer, Fortifier, Embellir et Panser la Chevelure.

REPARATEUR REPRODUIT. LE ZYLOBALSAMUM. Cultive et Embellit.

AMBROISIE DE STERLING. POUR LES CHEVEUX. CERTIFICATS.

AMBROISIE DE STERLING. POUR LES CHEVEUX. CERTIFICATS.

AMBROISIE DE STERLING. POUR LES CHEVEUX. CERTIFICATS.

AMBROISIE DE STERLING. POUR LES CHEVEUX. CERTIFICATS.

MEDECINES. PILULES VÉGÉTALES.



BRISTOL. Les grandes douleurs des maux de poitrine, de la toux, de la bronchite, de la pleurésie, de la pneumonie, de la fièvre, de la dysenterie, de la diarrhée, de la colique, de la constipation, de la jaunisse, de la fièvre intermittente, de la fièvre typhoïde, de la fièvre malarique, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatine, de la fièvre typhoïde, de la fièvre malarique, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatine.

BRISTOL. Les grandes douleurs des maux de poitrine, de la toux, de la bronchite, de la pleurésie, de la pneumonie, de la fièvre, de la dysenterie, de la diarrhée, de la colique, de la constipation, de la jaunisse, de la fièvre intermittente, de la fièvre typhoïde, de la fièvre malarique, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatine.

BRISTOL. Les grandes douleurs des maux de poitrine, de la toux, de la bronchite, de la pleurésie, de la pneumonie, de la fièvre, de la dysenterie, de la diarrhée, de la colique, de la constipation, de la jaunisse, de la fièvre intermittente, de la fièvre typhoïde, de la fièvre malarique, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatine.

ASSURANCES. GRANDE ASSURANCE ANGLAISE.

NOTRE BRITISH AND MERCANTILE FIRE AND LIFE INSURANCE COMPANY. ÉTABLIE EN 1809. CAPITAL: DOUZE MILLIONS DE PIASTRES.

ACCUMULATION DE FONDS: — DIX MILLIONS DE PIASTRES ET PLUS. REVENU ANNUEL: — DEUX MILLIONS DE PIASTRES ET PLUS.

DEPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE, QUI COMMANDE LA PLUS GRANDE CONFIANCE PAR SON ANCIENNETÉ ET LES NOMS HONORABLES DE SES DIRECTEURS, qui ont tous intérêt dans son bon fonctionnement comme Actionnaires, assure les Bâtisses et toutes autres descriptions de Propriété, contre les dommages par le Feu et aux conditions les plus favorables.

DEPARTEMENT SUR LA VIE. NOUVEAUX ET IMPORTANTS AVANTAGES. 1° LE SYSTÈME DU DEMI PREMIUM.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE ETNA.

INCORPORÉE EN 1819.—CAPITAL: \$1,500,000.—CHARTRE PERPETUELLE. THOMAS A. ALEXANDER, Président; LUCIUS J. HENDEE, Secrétaire.

Table listing various insurance policies and amounts, including properties, bonds, and debentures.

LE CAPITAL EST DE UN MILLION CINQ CENT MILLE PIASTRES, ET IL EST COMPLÈTEMENT VERSÉ. ACTIF, 1er Janvier 1864.

De plus amples informations seront données en s'adressant aux Bureaux de la Compagnie, RUE ST. PAUL, Nos. 221 et 223, à Montréal.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE ETNA.

INCORPORÉE EN 1819.—CAPITAL: \$1,500,000.—CHARTRE PERPETUELLE. THOMAS A. ALEXANDER, Président; LUCIUS J. HENDEE, Secrétaire.

Table listing various insurance policies and amounts, including properties, bonds, and debentures.

LE CAPITAL EST DE UN MILLION CINQ CENT MILLE PIASTRES, ET IL EST COMPLÈTEMENT VERSÉ. ACTIF, 1er Janvier 1864.

De plus amples informations seront données en s'adressant aux Bureaux de la Compagnie, RUE ST. PAUL, Nos. 221 et 223, à Montréal.

AVIS public est par le présent donné que le Maire, les Echevins et Citoyens de la Cité de Montréal s'adresseront au Parlement, lors de sa prochaine Session, pour en obtenir un acte amendement les différents actes d'incorporation de la Cité de Montréal, ou qui ont rapport, afin d'augmenter les pouvoirs et autorité conférés par les dits actes à la Corporation de la Cité de Montréal, et d'accorder de nouveaux pouvoirs additionnels à la dite Corporation.

AVIS. Avis est par le présent donné qu'une pétition sera présentée à la prochaine session du parlement provincial demandant une loi d'incorporation pour The American Steamship Company.

AVIS. Avis est par le présent donné qu'une pétition sera présentée à la prochaine session du parlement provincial demandant une loi d'incorporation pour The American Steamship Company.

AVIS. Avis est par le présent donné qu'une pétition sera présentée à la prochaine session du parlement provincial demandant une loi d'incorporation pour The American Steamship Company.